

# Nouveau recul de l'âge de départ en retraite ?

**Ce n'est absolument pas nécessaire !**

**P**arler des retraites est toujours complexe, mais au-delà de la guerre des chiffres, comprendre le fonctionnement et le bien fondé de notre système actuel nous éclaire sur les intentions du gouvernement. Car, contrairement à ce qu'il voudrait nous faire croire, il n'y a aucun besoin ni aucune urgence à reculer l'âge de départ en retraite. Il s'agit, une nouvelle fois, d'une posture purement idéologique, pour affaiblir notre système actuel qui échappe à toute forme de spéculation puisque ce sont les actifs qui, par leurs cotisations, payent les pensions des retraités.

**Un système par répartition qui échappe à la volatilité de la bourse**

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, tirant les enseignements du grand krach de 1929, notre pays a fait le choix d'une retraite par répartition. Cela s'est avéré extrêmement bénéfique puisque, jusqu'à la fin des années 80, le niveau des retraites et les conditions de liquidation pour l'ensemble de la population française se sont constamment améliorées. Tout salarié qui exerce une activité professionnelle doit obligatoirement cotiser pour la retraite. Ces cotisations sont versées au régime dont il dépend et financent les pensions de ceux qui sont déjà en retraite. Le salarié se constitue des droits pour sa future retraite qu'il fera valoir le moment venu.

**Notre retraite est financée  
par la richesse  
créée par le travail**

En d'autres termes, chaque génération finance la retraite des générations précédentes, au travers de cotisations obligatoires sur les salaires, qui sont reversées immédiatement sous forme de pensions. Ce système est particulièrement solide et stable puisque son financement repose uniquement sur les salaires payés, c'est-à-dire la richesse créée par le travail. Il ne peut donc pas faire faillite du moins tant qu'il y aura des salaires.

La retraite par répartition est donc l'opposé d'un régime de retraite par capitalisation, dont les cotisations sont placées sur les marchés financiers avec le risque de pertes financières inhérent à la fluctuation de la bourse.



**De réformes en réformes... régressives**

À partir de 1987, toute une série de réformes législatives sont venues porter atteinte au régime des retraites pour éroder tous les droits conquis jusqu'alors. Sous prétexte de l'augmentation de l'espérance de vie, du nombre croissant de retraités, de l'évolution démographique... les gouvernements successifs ont imposé une série de mesures régressives. Le projet était déjà de faire du montant des pensions une variable d'ajustement. Sous la pression du MEDEF et du lobbying des assureurs, les partis politiques au pouvoir ont refusé d'augmenter les ressources ou salaires pour mieux financer la retraite. Pour eux, sauver le système de retraite par répartition consistait à réduire les droits à pension des futures générations de retraités, c'est-à-dire sacrifier les prestations !

Rappelons qu'au début des années 90 la pension nette représentait 84 % de la dernière rémunération brute dans le privé. Dans le public c'était 77 % du net. Depuis, le taux de remplacement : le rapport entre la 1<sup>ère</sup> pension nette perçue et le dernier salaire net reçu avant de partir à la retraite n'a cessé de décroître.

E. Macron s'est emparé de la dernière publication du Conseil d'Orientation de Retraites (COR) pour justifier l'urgence d'un nouveau recul de l'âge légal d'ouverture du droit à la retraite. Curieuse analyse, car selon les projections du COR notre système de retraite n'est absolument pas en danger. Il est même en excédent cette année et l'année prochaine, puis serait en léger déficit pour les 10 à 15 ans à venir du fait des précédentes réformes. De plus, pour le COR, la part des dépenses de retraites rapportée

au Produit Intérieur Brut (PIB = la richesse produite par la France) serait stable dans les prochaines années, voire en décroissance à partir de 2035. Autrement dit la part des richesses consacrée aux retraites va baisser alors que le nombre de retraités va augmenter... mais cela se fera par une baisse programmée du niveau des pensions, ce qui n'est pas un projet de société acceptable !

## Notre système de retraite est en excédent cette année et l'année prochaine

### Un triple objectif poursuivi par le gouvernement

Il veut déjà utiliser les retraites pour baisser le déficit public. Car repousser l'âge de la retraite allonge la durée d'activité (donc les rentrées de cotisations) et réduit la durée de retraite (donc les versements de prestations). Autrement dit cela conduit à des économies sur les dépenses, autant d'euros que le gouvernement compte affecter à la réduction de la dette publique.

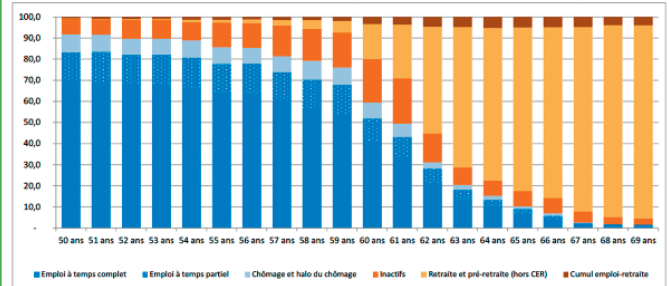
## E. Macron veut économiser sur nos retraites pour combler le déficit public

Le second objectif serait de « remettre les gens au travail », en défendant l'idée que prolonger l'âge de départ en retraite augmenterait le taux d'emploi des seniors. Mais ce n'est pas aussi mécanique, surtout avec des employeurs qui ne maintiennent pas les seniors dans l'emploi. Leur licenciement est même une clef pour diminuer la masse salariale des entreprises. Les chiffres parlent d'eux-mêmes, seulement 38 % des plus de 60 ans sont encore en emploi. Dans les faits la majorité des plus de 60 ans sont soit au chômage, en invalidité, en retraite anticipée, ou sont « sans emploi, ni retraite ». Dans ces conditions, reporter à nouveau l'âge légal de la retraite, signifierait pour une majorité de la population, une prolongation de la période sans emploi ni retraite, ou bien la liquidation de leurs droits avant d'avoir acquis le nombre de trimestres requis ou l'âge légal. De fait, il s'agit bien d'une chute programmée du niveau de pensions !

## Seulement 38 % des plus de 60 ans sont encore en emploi

Enfin leur 3<sup>e</sup> objectif est de favoriser la retraite par capitalisation, qui, à chaque nouvelle réforme, s'immisce dans les failles du système. En effet, face à la baisse programmée du niveau des pensions, les salariés qui ont la capacité financière à épargner se tournent vers des systèmes de

Figure 5.3 - Ventilation des situations vis-à-vis du marché du travail par âge détaillé de 50 à 69 ans en 2021



Lecture : parmi les personnes résidant en France en 2021 et âgées de 60 ans, 41,4 % étaient en emploi à temps complet, 10,6 % en emploi à temps partiel et 20,6 % étaient inactives au sens du BIT.  
 Note : le « halo autour du chômage » désigne, selon l'INSEE, les personnes inactives mais proches du marché du travail (personnes déclarant souhaiter travailler, mais qui ne sont pas classées au chômage au sens du BIT, soit parce qu'elles ne sont pas disponibles dans les deux semaines pour travailler, soit parce qu'elles n'ont pas effectué de démarche active de recherche d'emploi dans le mois précédent).  
 Champ : France entière (hors Mayotte), personnes de 15 ans et plus vivant en ménage ordinaire ; année 2021.  
 Sources : INSEE, Enquêtes Emploi ; calculs DARES.

## 345 Mds d'€ : une aubaine et un marché extrêmement lucratif pour les assureurs et les banquiers

retraites complémentaires pour tenter de maintenir, peu ou prou, leur niveau de vie à la retraite. C'est une véritable aubaine pour les assureurs et les banquiers pour qui les retraites représentent un marché énorme et extrêmement lucratif. En 2021, les dépenses des retraites représentaient 13,8 % du PIB français, soit 345 Mds d'€... Grapiller une part de ce magot est leur rêve à peine secret et ce sont donc les grands gagnants de ces réformes successives.

### La partie est loin d'être jouée !

Comme lors de la précédente réforme à l'hiver 2019/2020, c'est par la mobilisation que nous ferons reculer ce gouvernement pour conforter notre système par répartition. La CGT a des propositions réalistes pour dégager des ressources supplémentaires et financer un régime à prestations définies, à 60 ans, avec un taux de remplacement à 75 %. Elle propose de supprimer les exonérations de cotisations (totalement inefficaces pour soutenir l'emploi), de soumettre à cotisations tous les éléments de revenus, d'instaurer une cotisation sur les revenus financiers des entreprises, de mettre en œuvre l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, d'augmenter les salaires, d'augmenter légèrement les cotisations.

Il est donc évident que le projet du gouvernement n'est absolument pas de sauver le système de retraite par répartition. À nous de lui imposer nos solutions.

## Une retraite à 60 ans avec un taux de remplacement à 75 % : c'est possible !